

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du " VAL DE LIGNE "
07110 LARGENTIERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2020

Ordre du Jour :

- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-Présidents
- Elections des vice-présidents
- Lecture de la charte de l'élu local
- Election des représentants au sein des organismes extérieurs :
 - SIDOMSA (Syndicat intercommunal de destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas)
 - Pays de l'Ardèche Méridionale
 - SMAM (Syndicat mixte de l'Ardèche Méridionale) – compétence transport
 - Etablissement public territorial du Bassin Versant de l'Ardèche
 - Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
 - SDEA (Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche)
- Indemnité des élus communautaires
- Questions diverses

L'An deux mille vingt et le huit juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur KNOCKAERT Jean Marie, le plus âgé des membres présents, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Présents : Mme MOUTERDE Hélène, M HERNANDEZ Christian, Mme MOLLEN Dominique, M KNOCKAERT Jean Marie (CHASSIERS), M GRATTEPANACHE Gilles (CHAZEAX), M VEDOVATO Bernard (JOANNAS), M DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M EMMANUEL Clément, Mme MAIGRON Agnès, M ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme FOURNET Claudine (LARGENTIERE), M NURY Didier, Mme DIMINO Magali, M DELEUZE Johan, Mme COCATRE-CAUVIN Clarisse (LAURAC), M CHANIOL Bernard, M BEAULATON David (MONTREAL), Mme ALLEFRESDE Laurence (PRUNET), M VIELFAURE Robert (ROCHER), M BOIRON Bernard, Mme BALAZUC Marie Hélène (SANILHAC), Mme BAULAND Brigitte (TAURIERS), M AUBERT Yves (UZER).

Secrétaire de séance : CAUVIN COCATRE Clarisse

Objet : Election du président

C20200608-01

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-10-18-016, en date du 18.10.2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer Madame BAULAND Brigitte, présidente de la communauté et la déclare installée.

Madame BAULAND Brigitte prend la présidence.

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents C2020-06-08-02

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-10-18-016, en date du 18 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

DÉCIDE

De fixer le nombre de vice-présidents à cinq

Objet : Election des vice-présidents

C20200608-03

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-10-18-016, en date du 18.10.2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer M VIELFAURE Robert, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé.

De proclame M DELEUZE Johan, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer M ROSE Hermand, conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer M VEDOVATO Bernard, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer M BOIRON Bernard, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé.

OBJET : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

C20200608-04

Madame la Présidente lie la charte de l' élu local.

Le Conseil prend acte.

OBJET : DELEGUES AU SIDOMSA

C20200608-05

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants de la Communauté de Communes du Val de Ligne pour le SIDOMSA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- **Titulaires** : MOUTERDE Hélène, BOIRON Bernard, NURY Didier, VEDOVATO Bernard
- **Suppléants** : DELEUZE Johan, GRATTEPANACHE Gilles, MOLLEN Dominique

OBJET : DELEGUES AU SYMPAM C20200608-06

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de désigner 5 délégués au comité syndical et 3 délégués suppléants de la Communauté de Communes du Val de Ligne pour le SYMPAM

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- **Délégués au comité syndical** : ALLEFRESDE Laurence, CHANIOL Bernard, DELEUZE Johan, FOURNET Claudine, VIELFAURE Robert
- **Suppléants** : BALAZUC Marie Hélène, BAULAND Brigitte, DIMINO Magali

OBJET : DELEGUES AU SMAM (COMPETENCE TRANSPORT) C20200608-07

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la Communauté de Communes du Val de Ligne au SMAM (compétence transport).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- **Titulaires** : BAULAND Brigitte
- **Suppléant** : DELEUZE Johan

OBJET : DELEGUES A EPTB C20200608-08

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la Communauté de Communes du Val de Ligne pour l'EPTB.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- **Titulaires** : AUBERT Yves, CAUVIN COCATRE Clarisse
- **Suppléants** : BAULAND Brigitte, OUZEBIHA Arlette

OBJET : DELEGUES AU PNR C20200608-09

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la Communauté de Communes du Val de Ligne au PNR.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- **Titulaires** : MOLLEN Dominique, FOURNET Claudine
- **Suppléant** : VEDOVATO Bernard

OBJET : DELEGUES AU SDEA C20200608-10

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de désigner 1 délégué de la Communauté de Communes du Val de Ligne pour le SDEA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- 1 délégué : KNOCKAERT Jean Marie

OBJET : INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES

C20200608-11

Madame la Présidente demande à ce que cette délibération soit reportée au prochain Conseil Communautaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur DURAND Jean Roger présentera sa démission dès demain.

La réunion du bureau est prévue le lundi 15 juin à 17h.

Le prochain Conseil Communautaire est prévu le mardi 23 juin à 19h.